

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 27 mai 2019

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Signature de la charte contre le racisme

Le 29 mai 1995, le Conseil communal approuvait la charte contre le racisme à l'unanimité des partis démocratiques. Il s'agissait déjà à l'époque d'assurer une mobilisation totale des composantes de la ville et de l'administration contre les expressions de la discrimination.

Plus qu'un symbole ce vote fut le détonateur d'une dynamique qui mena notamment à la création d'un appel à projets spécifiques qui finance des actions portées par des associations.

Mieux encore, Liège fut la première ville belge à rejoindre la Coalition européenne des villes contre le racisme où elle occupe le poste de la vice-présidence.

Les 26 et 27 avril dernier, c'est à Liège que se tenait l'assemblée générale de ce réseau de référence.

La charte contre le racisme est désormais à l'entame de chaque législature par les membres du conseil communal avant d'être diffusée dans les bâtiments communaux et auprès d'autres organismes publics ou associatifs.

Les hasards du calendrier fait advenir ce protocole au lendemain de ce que la presse appelle « un dimanche noir ».

L'action entamée dans la ville de Liège s'inscrit dans la durée et ne laisse planer aucune ambiguïté sur notre volonté de « faire société » avec toutes les Liégeoises et tous les Liégeois.

Comptes 2018

Le Conseil communal va approuver ce soir les comptes 2018 de la Ville et de la Zone de police.

Ces 2 comptes sont positifs puisqu'ils dégagent tous les deux un boni.

Au niveau de la Ville, c'est un boni de 2,6 millions € qui est dégagé, sans recourir au « fond fourmi », qui reste donc intact (9,5 millions €).

Ce bon résultat est atteint grâce notamment aux recettes issues des additionnels au précompte immobilier (+ 2,6 millions € que la prévision communiquée par le SPF Finances, pour atteindre 75 millions €) et à l'impôt des personnes physiques (+2,1 millions € que la prévision pour atteindre 48,8 millions €). Il est important de préciser que ces bons résultats sont réalisés à taux inchangés.

Ces recettes supplémentaires ainsi que l'exécution prudente et sérieuse du budget permettent de compenser la perte du crédit spécial de recette (qui est la recette « fictive » autorisée lors de l'élaboration des budgets, et qui s'élevait à 4,6 millions €).

En ce qui concerne les investissements, il faut noter le très bon taux d'engagement du budget (85,5%) : ce sont 53,6 millions € qui ont été injectés dans l'économie liégeoise, au bénéfice des services communaux.

Pour la Zone de Police, l'exercice 2018 se termine aussi par un boni de 2,2 millions €.

Ces montants seront bien nécessaires lors de la confection des futurs budgets.

Plan de Cohésion Sociale : le Collège pérennise tous les dispositifs sociaux existants

Le Plan de Cohésion Sociale est un dispositif créé par la Région wallonne qui permet de soutenir des actions dans de nombreux domaines sociaux tels que la remise à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail, la fourniture de repas via des acteurs associatifs (Thermos...), l'ouverture de lits durant la nuit et les abris de jour, l'aide aux personnes toxicomanes... au total, ce sont plus de 2,5 millions € qui sont affectés chaque année en faveur de la cohésion sociale.

Pour la programmation 2020-2025, le Collège constate avec regret que les subsides régionaux ont été réduits de 159.000 € par an par le Gouvernement wallon, ce qui représente une perte de près de 800.000 € sur les 5 prochaines années.

C'est évidemment une très mauvaise nouvelle qui ne tient absolument pas compte des besoins de la Ville de Liège en matière de lutte contre toutes les formes de précarité.

Durant la précédente programmation, la Ville de Liège a déjà fait plus que ce qui est demandé par le décret, à savoir une intervention communale représentant 25% de l'aide régionale : alors que la Ville devait financer le Plan de cohésion sociale à hauteur de 400.000 €, elle y a consacré chaque année une somme de 600.000 €, soit 50% de plus que la norme (ce qui représente une part communale d'1 million € sur les 5 années du programme).

Afin de ne pas mettre en péril les nombreuses actions développées par les services publics et les acteurs associatifs, le Collège communal a décidé de faire un effort supplémentaire en compensant intégralement la diminution des subsides régionaux : dès 2019, la participation de la Ville se montera donc à plus de 750.000 € par an.

C'est évidemment une décision importante dans un contexte budgétaire difficile. Elle témoigne de l'attention accordée par le Collège aux matières sociales, conformément à la Déclaration de politique communale.

Concrètement, le PCS 2020-2025 financera 23 actions, principalement, dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, du logement et de la santé, de 6 services du CPAS de Liège, d'ISOSL, du CHR Citadelle et de 14 associations actives sur le territoire communal.

Une nouvelle convention pour le Village Gaulois

Le Collège propose au Conseil d'adopter la nouvelle convention pour les 3 prochaines éditions du Village Gaulois qui lie la Ville de Liège, l'association « ENJEU » et l'association « Amitiés françaises de Liège ».

Dans le cadre de cette convention, il est convenu que la Ville de Liège concède aux deux ASBL la jouissance d'une partie de son domaine public située sur la Place Saint-Paul pour y organiser le Village Gaulois.

Pour l'année 2019, le Village Gaulois sera organisé **du vendredi 21 juin au dimanche 14 juillet** et sera composé de 48 chalets et de 44 modules terrasses destinés à l'Horeca.

Les horaires d'ouverture des chalets seront :

- De 11h00 à 23h00 du dimanche au mercredi ;
- De 11h00 à 00h30 du jeudi au samedi ;
- De 11h00 à 1h00 le 14 juillet.

La Ville de Liège insiste sur plusieurs modalités d'occupation :

1. La propreté et l'environnement

Les exploitants doivent s'engager à tendre vers une **politique « zéro plastique »** en supprimant progressivement les plastiques à usage unique ainsi que les contenants et emballages en plastique et en favorisant les plastiques issus des alternatives végétales à celles du raffinage.

Les concessionnaires doivent constamment maintenir le site en état de propreté, en disposant du personnel d'entretien et du matériel adéquat, de manière à garder celui-ci attractif. Une opération de nettoyage quotidienne devra notamment avoir lieu entre 05h30 et 09h30.

Le **tri obligatoire des déchets** sera de stricte application auprès des exposants.

2. La sécurité et l'hygiène

Les concessionnaires sont tenus de réclamer aux exposants une attestation d'organismes de sécurité agréés certifiant la conformité des raccordements, des sources d'énergie et des appareils anti-incendie utilisés. Ils s'engagent à ce que leurs installations et celles des exposants soient conformes aux règles de sécurité.

La manifestation aura lieu sous la seule et entière responsabilité des concessionnaires et de leurs contractants.

Le Village Gaulois s'inscrit dans le cadre des festivités liées à la célébration de la Fête nationale française du 14 juillet.

Un nouveau mini bus PMR pour les enfants du CIMC

Le Collège propose au Conseil l'achat d'un nouveau mini bus destiné au transport des enfants du CIMC (Centre pour les enfants Infirmes Moteurs Cérébraux) lors de leurs activités extérieures (séances d'hypothérapie à Fraiture, ou d'asinothérapie à Herstal).

Ce mini bus d'une valeur de 80.000 € TVAC est aménagé pour le transport sécurisé et confortable de 4 enfants PMR et une personne accompagnante.